



Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)  
Council of Ministers of Education, Canada

**Rapport du Groupe de travail du CMEC  
sur la transférabilité des crédits**

**2007**

## Mise à jour apportée en 2007 par les instances aux activités liées à la transférabilité des crédits

### Introduction

En octobre 2001, le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] s'est de nouveau penché sur la transférabilité des crédits entre les collèges et les universités de même qu'entre les provinces et territoires. En avril 2002, les ministres ont créé le Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits et lui ont demandé d'élaborer des stratégies pancanadiennes. La présente mise à jour est la deuxième apportée par les instances aux activités liées à la transférabilité des crédits depuis la création de ce groupe de travail.

### Stratégie recommandée

En octobre 2002, le CMEC a approuvé une stratégie pour améliorer la transférabilité des crédits à l'échelle du Canada. En raison des écarts importants entre les systèmes de transfert des crédits et entre les structures postsecondaires des provinces et territoires, on a convenu qu'il fallait mettre progressivement en place un système pancanadien de transfert des crédits, en commençant par l'élaboration et la consolidation de systèmes provinciaux et territoriaux de transfert des crédits. Chaque province et territoire s'est donc engagé à revoir ses mécanismes de transfert de crédits et à élaborer un cadre d'action pour améliorer, entre 2002 et 2005, son système de transfert des crédits, et ce, en fonction de ses propres priorités.

Dans le cadre de cette stratégie, le CMEC a avalisé et publié une *Déclaration ministérielle sur la transférabilité des crédits au Canada* (Annexe I), qui énonce, à l'intention des établissements, de la population étudiante et des gouvernements, les attentes quant à la transférabilité des crédits.

Le présent rapport résume les mesures prises par les provinces et territoires membres du groupe de travail.

### Situation actuelle

Fait important, les recommandations approuvées portent sur l'établissement d'objectifs provinciaux et territoriaux s'appuyant sur les priorités, les finances et la structure postsecondaire de chaque province et territoire. Tout en reconnaissant le droit de chaque province et territoire de déterminer les objectifs de son système postsecondaire, le CMEC exhorte les provinces et territoires à donner la priorité aux stratégies qui favorisent le mouvement entre les secteurs postsecondaires et à offrir à la population étudiante des itinéraires clairs plus nombreux grâce à une information plus rapide et exacte.

Chaque instance a signalé avoir amélioré son système et ses mécanismes de transfert des crédits au sein de son secteur postsecondaire. Les instances dont le système de transfert était déjà solide au moment où cette initiative a débuté ont continué à l'accroître et à l'améliorer. D'autres, où les stratégies de transfert des crédits sont moins élaborées, ont réalisé des progrès modestes ou importants, tels que la publication ou l'enrichissement de leur guide de transfert en ligne, la création de groupes de travail ou de comités d'articulation provinciaux, la multiplication des

ententes dans les programmes ciblés et une plus grande reconnaissance des possibilités de transfert des crédits comme moyen d'accroître l'accessibilité aux études postsecondaires.

### **Orientations futures**

L'ensemble des instances ont signalé qu'elles poursuivraient au cours des prochaines années leur travail sur la transférabilité des crédits, et ce, en fonction de leurs priorités, de leurs ressources et de leurs structures.

## Alberta

### Aperçu

Depuis plus de 30 ans, les établissements postsecondaires de l'Alberta sont fermement engagés à l'égard du système de transfert de la province, qui repose sur le principe qu'une personne ne devrait pas être tenue de répéter les expériences d'apprentissage pour lesquelles les compétences acquises sont démontrées. Le travail du conseil porte sur les questions qui aideront les gens à poursuivre leur apprentissage leur vie durant.

### Admission au système de transfert de l'Alberta

Les principes de l'*Alberta Council on Admissions and Transfer* – ACAT (conseil albertain des admissions et du transfert) en matière de transférabilité des crédits correspondent à ceux du CMEC. Tous les établissements membres du système de transfert de l'Alberta doivent accepter les principes, les politiques et les procédures de l'ACAT ([http://www.acat.gov.ab.ca/acat\\_information/PPP.pdf](http://www.acat.gov.ab.ca/acat_information/PPP.pdf)).

### *Online Alberta Transfer Guide*

À l'intérieur même de la province, il est relativement facile de changer d'établissement. L'*Online Alberta Transfer Guide* (guide de transfert en ligne de l'Alberta) et sa version imprimée (publiée annuellement) donnent de l'information sur les admissions et les transferts.

Le maintien des ententes de transfert existantes et la négociation de nouvelles ententes sont continuels. Il est possible de consulter en ligne les ententes de transfert conclues depuis 1993-1994. Les ententes en ligne sont mises à jour hebdomadairement.

L'année scolaire 2005-2006 a été marquée par l'édition du 30<sup>e</sup> anniversaire du guide de transfert de l'Alberta. La province en a profité pour mettre en valeur la volonté des établissements postsecondaires albertains de travailler ensemble pour le bien-être des apprenantes et apprenants.

### Activités entreprises entre avril 2005 et juin 2006

#### Évaluation et reconnaissance des acquis (ERA)

En juin 2006, l'ACAT a été l'hôte d'un forum sur l'ERA, dont le thème était *Alberta Recognizes Learning* (l'Alberta reconnaît l'apprentissage). Ce forum a réuni près de 200 parties intéressées des quatre coins de l'Alberta, qui ont ainsi pu cerner les principaux problèmes associés à l'ERA, proposer d'éventuelles solutions et déterminer les mesures à prendre par chacune d'elles pour la mise en œuvre de ces solutions. Pendant deux jours, les personnes participantes ont assisté à des conférences données par des spécialistes de l'ERA de l'Alberta et de partout au Canada et ont participé à des discussions de groupe facilitées. Ces dernières ont mené à diverses recommandations, présentées dans le rapport définitif ([www.acat.gov.ab.ca/forum](http://www.acat.gov.ab.ca/forum)).

## Pan-Canadian Consortium on Admissions and Transfer (PCCAT)

En juin 2006, l'ACAT a été l'hôte d'une réunion de personnes représentant plusieurs instances pour discuter des réussites, des problèmes et des défis associés à la transférabilité des crédits. Le principal résultat de cette réunion a été la création du *Pan-Canadian Consortium on Admissions and Transfer* – PCCAT (consortium pancanadien des admissions et du transfert), un mécanisme de réseautage professionnel qui permet à ses membres de partager de façon régulière leurs problèmes, leurs solutions et leurs pratiques exemplaires et de poursuivre la mise sur pied d'un réseau pancanadien de professionnelles et professionnels œuvrant dans le domaine du transfert des crédits.

M. Frank Gelin, directeur général et coprésident du *British Columbia Council on Admissions and Transfer* – BCCAT (conseil des admissions et du transfert de la Colombie-Britannique), et M<sup>me</sup> Lucille Walter, présidente de l'ACAT, coprésident le PCCAT, dont les membres représentent notamment les établissements postsecondaires ainsi que les parties intéressées provinciales, territoriales et fédérales.

## Protocole d'entente Alberta-Colombie-Britannique et protocole connexe ACAT-BCCAT sur la transférabilité des crédits

Le 28 avril 2006, les ministres de l'Enseignement supérieur de la Colombie-Britannique et de l'Alberta ont signé un protocole d'entente pour établir un cadre de coopération entre les deux provinces afin de faciliter la poursuite d'initiatives postsecondaires présentant un intérêt et un avantage mutuels, y compris en matière de transférabilité des crédits.

L'ACAT et le BCCAT travailleront ensemble pour créer un protocole garantissant aux étudiantes et étudiants qui effectuent un transfert entre les deux provinces qu'ils se verront reconnaître les cours ou les programmes terminés avec succès lorsque le contenu ou les résultats sont équivalents à ceux des cours ou des programmes de l'établissement où ils sont transférés.

### **Groupe de travail**

L'ACAT recommande fortement au Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits de poursuivre ses efforts. Il faut que les provinces et territoires continuent à travailler ensemble pour veiller à ce que leurs propres étudiantes et étudiants et ceux qui changent de province ou de territoire se voient reconnaître leurs cours et leurs diplômes.

## Colombie-Britannique

### Aperçu

Le *British Columbia Council on Admissions and Transfer* – BCCAT (conseil des admissions et du transfert de la Colombie-Britannique) a été créé par le gouvernement provincial en 1989. Il est mandaté pour faciliter les mécanismes d'admission, d'articulation et de transfert entre les établissements postsecondaires de la Colombie-Britannique. Plus précisément, le BCCAT

- incite les établissements à adopter des politiques et des pratiques en matière de transférabilité des cours à unité postsecondaires, de sorte que les crédits accordés dans un établissement puissent servir à l'obtention d'un diplôme dans un autre établissement postsecondaire et
- examine les problèmes liés à la capacité, à la demande et à la mobilité étudiante et recommande des politiques et des pratiques pour les admissions directes et les transferts. Il n'a pas le pouvoir de légiférer ni de réglementer et reçoit une subvention annuelle du ministère responsable des établissements postsecondaires. Ses membres sont sélectionnés dans le système d'éducation et sont nommés par le ministre. Ils cherchent à accomplir le mandat du conseil en veillant à l'intérêt supérieur du système. Et ils ne représentent de façon officielle ni l'établissement ni la région auquel ils sont rattachés.

Le conseil exécute son travail avec l'aide de divers comités permanents, dont les membres œuvrent au sein du système postsecondaire : le comité du transfert et de l'articulation; le comité des admissions; le comité des personnes-contact des établissements; le comité de recherche; et le comité consultatif de planification de l'éducation. Des comités consultatifs et des groupes affectés à certaines tâches sont créés selon les besoins.

Les trois sites Web ci-dessous donnent plus d'information sur l'ampleur des travaux du BCCAT.

- [www.bccat.bc.ca](http://www.bccat.bc.ca)
- [www.bctransferguide.ca](http://www.bctransferguide.ca)
- [www.educationplanner.bc.ca](http://www.educationplanner.bc.ca)

### **Adoption de la *Déclaration ministérielle sur la transférabilité des crédits au Canada***

Les principes et les directives du BCCAT pour le transfert sont conformes aux principes du CMEC pour la transférabilité des crédits. Ils sont en vigueur en Colombie-Britannique depuis 1975 (bien qu'ils aient été modifiés au fil des ans) et sont à la base de tous les mécanismes de transfert des crédits dans la province. Ils sont publiés à [bccat.ca/articulation/principles.cfm](http://bccat.ca/articulation/principles.cfm).

### **Rapport sur le projet et les activités terminés en 2005-2006**

Chaque année, le BCCAT prépare un plan de travail détaillé et, à la fin de l'année financière, produit un rapport annuel donnant un aperçu de ses réalisations. Chaque rapport annuel compte une cinquantaine de pages et des références à des rapports de recherche terminés, des bulletins et

des publications connexes. Les rapports annuels et d'autres publications du BBCAT sont accessibles à [bccat.ca/publications/](http://bccat.ca/publications/).

En bref, les principales activités suivantes ont été réalisées avec succès en 2005-2006.

- **Lancement de [BCTransferGuide.ca](http://BCTransferGuide.ca)**, une ressource Web conviviale qui offre à la population étudiante un guide cliquable en ligne sur l'ensemble du système de transfert de la Colombie-Britannique. Ce guide donne la liste des 92 000 ententes d'articulation de cours et des 759 ententes de transfert en bloc. De plus, un nouveau service Web permet aux établissements de publier dans leur propre site Web de l'information tirée du guide de transfert de la Colombie-Britannique.
- **Refonte du *Transfer Credit Evaluation System* – TCES (système d'évaluation des équivalences)**, une fonction Web qui permet aux établissements de créer et de maintenir des ententes d'articulation. Le nouveau TCES a un lien dynamique avec [BCTransferGuide.ca](http://BCTransferGuide.ca).
- **Améliorations importantes à *Education Planner* (planificateur des études) [[EducationPlanner.bc.ca](http://EducationPlanner.bc.ca)]** une ressource Web gratuite qui fournit à la population étudiante de l'information sur tous les programmes offerts par le système postsecondaire public de la Colombie-Britannique. Entre autres améliorations, cette ressource a été intégrée avec Travail-Avenir ([workfutures.bc.ca](http://workfutures.bc.ca)) pour donner de l'information sur les profils des professions. De plus, une infrastructure permettant un accès personnalisé a été créée et de l'information plus détaillée est communiquée au sujet des résultats obtenus par les anciens étudiants et étudiantes.
- **Réalisation de diverses études sur un large éventail de questions liées au transfert et à l'admission**, y compris les résultats après la fin des études, les activités de transfert et le profil des étudiantes et étudiants transférés. Parmi les rapports publiés, il y a a) un rapport sur le profil des étudiantes et étudiants de l'Université de la Colombie-Britannique entre 2000-2001 et 2004-2005, b) une analyse des expériences d'admission et de transfert vécues par les étudiantes et étudiants transférés, réalisée à la lumière d'un sondage mené en 2005 auprès de la population étudiante sur les résultats des études, c) une étude sur le rôle des collèges universitaires de la Colombie-Britannique en tant que destinations pour les étudiantes et étudiants transférés, d) une enquête sur les préoccupations au sujet des étudiantes et étudiants canadiens et internationaux qui étudient l'anglais langue seconde et de l'anglais parlé à l'université et e) une étude sur les avantages du système de transfert de la Colombie-Britannique. (Ces rapports, ainsi que d'autres, sont publiés à [bccat.bc.ca/publications/](http://bccat.bc.ca/publications/).)
- **Progrès importants de la recherche sur la mobilité étudiante.** Le conseil continue à inciter tous les établissements postsecondaires de la Colombie-Britannique à partager à des fins de recherche les données sur les étudiantes et étudiants inscrits et candidats. Cette recherche nous permet de mieux comprendre la mobilité étudiante, que les étudiantes et étudiants arrivent de l'extérieur de la province ou qu'ils soient transférés à l'intérieur de celle-ci, et aide les établissements à planifier leurs effectifs. Une part importante de cette recherche est maintenant réalisée dans le cadre du *Student Transitions*

*Project* – STP (projet des transitions étudiantes), une initiative des ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et des établissements postsecondaires publics de la Colombie-Britannique. (Le site [aved.gov.bc.ca/student\\_transitions](http://aved.gov.bc.ca/student_transitions) donne plus de détails.) Le BCCAT siège au comité directeur du STP.

- **Lancement de la première étape d'un processus de consultation de l'ensemble du système** pour déterminer la meilleure façon de gérer la complexité et les changements toujours plus nombreux du système de transfert de la Colombie-Britannique. Pour ce faire, on examine les modèles de transfert actuels et potentiels ainsi que les modifications possibles au guide de transfert de la Colombie-Britannique. Le rapport intégral, *Recalibrating the BC Transfer System* (nouvel étalonnage du système de transfert de la Colombie-Britannique), est publié en ligne à [bccat.bc.ca/publications](http://bccat.bc.ca/publications).
- **Production de diverses publications et ressources sur un éventail de sujets**, y compris des rapports sur l'histoire et le cadre de reddition des comptes du système de transfert de la Colombie-Britannique. Le BCCAT a également publié le guide pratique *How to Articulate* (comment articuler), qui explique les étapes du processus d'articulation, à la lumière des pratiques exemplaires observées par le conseil pendant plusieurs années de coordination et d'administration de l'articulation et du transfert en Colombie-Britannique ([bccat.bc.ca/articulation/handbook](http://bccat.bc.ca/articulation/handbook)).

De plus, un document de travail intitulé *Recognition of Degrees from Non-AUCC Member Institutions: A Review of Issues* (reconnaissance des grades conférés par des établissements n'appartenant pas à l'Association des universités et collèges du Canada [AUCC] : une analyse des enjeux), a été publié en juin 2006. En raison de la multiplication récente des options offertes par les collèges et les instituts de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario, une question a été soulevée au sujet de la reconnaissance des diplômes de premier cycle de personnes pourtant jugées inadmissibles par certaines écoles ontariennes offrant des grades de cycles supérieurs ou des programmes professionnels. Le BCCAT a joué un rôle de premier plan dans la promotion du dialogue dans l'ensemble du système. (Le site [bccat.bc.ca/publications](http://bccat.bc.ca/publications) donne plus d'information sur ces publications, ainsi que sur d'autres documents.)

- **Réimpression et redistribution des conseils sur le transfert de la Colombie-Britannique, *Transfer TIPS*** (deuxième édition révisée), un guide de transfert complet destiné à la population étudiante ([bccat.bc.ca/tips](http://bccat.bc.ca/tips)). La deuxième édition révisée du guide de facilitation – destiné au personnel enseignant la planification professionnelle et personnelle, aux spécialistes en orientation professionnelle et aux conseillères et conseillers des écoles secondaires – est elle aussi publiée sur le site Web du BCCAT.
- **Prestation soutenue de services de facilitation de 70 comités provinciaux d'articulation et coordination des projets *Transfer Innovation* – TI (innovation en transfert) et *Transfer & Articulation* – TAP (transfert et articulation)**. Ces projets sont mis en œuvre par des comités d'articulation et sont financés par le BCCAT. Ils ciblent des disciplines ou des programmes précis dans le but d'accroître la transférabilité, de recommander des approches novatrices pour le transfert ou de fournir de l'information plus claire sur les options de transfert et les itinéraires au sein de champs d'études

particuliers. L'année 2006 a été marquante, un total de 40 projets TI et TAP ayant été entrepris jusqu'ici.

- **Poursuite de l'étude des questions associées à l'articulation entre les secteurs public et privé**, notamment en ce qui concerne les frais exigés pour l'articulation. (Le rapport est publié en ligne à [bccat.bc.ca/publications](http://bccat.bc.ca/publications).) De plus, le conseil continue à veiller au suivi et à la mise en œuvre de sa politique d'articulation avec les établissements privés conférant des grades. L'articulation au sein du système de transfert de la Colombie-Britannique a été approuvée pour huit nouveaux programmes offerts dans trois établissements privés.
- **Examen exhaustif des communications du BCCAT** pour trouver le meilleur moyen de diffuser l'information essentielle à la population étudiante et aux auditoires clés. Les conclusions de cet examen recommandent l'intégration des ressources Web du BCCAT ([bccat.ca](http://bccat.ca), [bctransferguide.ca](http://bctransferguide.ca) et [educationplanner.bc.ca](http://educationplanner.bc.ca)) ainsi qu'une plus grande uniformité dans la présentation de tous les services et de toutes les publications afin qu'ils soient plus facilement reconnaissables et accessibles.

### Projets et activités pour 2006-2007

Chaque année, le BCCAT remplit un plan de travail complet qui est étroitement lié aux réalisations et aux lacunes de l'année précédente et qui traduit les priorités revues à la lumière des nouveaux enjeux. En résumé, le plan pour 2006-2007 englobe les principaux projets et activités ci-dessous.

- Nous continuerons à mener des recherches pour des activités liées à l'admissibilité aux établissements postsecondaires et à la mobilité étudiante entre ceux-ci, de concert avec le STP. À cette fin, il faudra notamment appuyer activement la remise de numéros personnels d'éducation à tous les candidats et candidates ainsi qu'à toutes les personnes admises et promouvoir le partage des données à l'échelle du système postsecondaire pour solutionner les questions essentielles selon une perspective globale du système. L'objectif consiste à fournir régulièrement et systématiquement aux établissements et au gouvernement des données fiables aux fins de planification.
- Nous traiterons les résultats des consultations sur les modèles de transfert dans le système de la Colombie-Britannique et mènerons d'autres consultations pour déterminer les prochaines étapes à la lumière des recommandations du rapport. Selon une des principales recommandations, notre système de transfert doit tendre vers un modèle multidirectionnel.
- Nous chercherons à déterminer s'il existe des différences perceptibles, importantes ou significatives entre les niveaux d'engagement des étudiantes et étudiants transférés de la Colombie-Britannique comparativement à ceux qui sont admis à l'Université de la Colombie-Britannique directement du secondaire et comparativement à la population en général. Cette étude se fondera sur la *Student Engagement Survey* (enquête sur la participation des étudiantes et étudiants) menée auprès de toutes les diplômées et tous les diplômés d'arts et de sciences de l'Université de la Colombie-Britannique.

- Nous préparerons un document de travail sur les programmes menant à un grade offerts en partenariat afin d'inciter les établissements postsecondaires de la Colombie-Britannique à envisager ensemble des modèles appropriés pour leur mise en œuvre. De plus, nous diffuserons un document de travail sur la reconnaissance des grades délivrés par les établissements qui n'appartiennent pas à l'AUCC et continuerons à promouvoir le dialogue pancanadien sur cette question.
- Nous continuerons à nous pencher sur l'articulation entre les secteurs public et privé; plus précisément, nous examinerons le document *Policy under which a new private institution articulates within the BC Transfer System* (politique par laquelle un établissement privé s'articule au sein du système de transfert de la Colombie-Britannique) du BCCAT et élaborerons un guide « cadre » pour les nouveaux établissements privés qui doivent être soumis au processus d'assurance de la qualité des grades avant d'être admis dans le système de transfert de la province.
- Nous modifierons le guide du comité d'articulation en fonction de la nouvelle image du BCCAT et ferons la promotion de son utilisation par les comités d'articulation, de concert avec le guide *How to Articulate*.
- Nous tiendrons un colloque en partenariat avec la *BC Associate Registrars' and Managers' Association* (association des registraires associés et des gestionnaires de la Colombie-Britannique) pour mettre en commun les pratiques exemplaires dans l'administration des transferts de crédits.
- Nous intégrerons nos ressources imprimées et nos ressources Web pour qu'elles soient plus facilement reconnaissables et accessibles par la population étudiante, en réponse aux conclusions de l'examen des communications mené en 2005-2006. Nous reverrons la conception du site BCCAT.bc.ca pour le rendre plus convivial et refléter davantage son lien avec nos sites Web destinés à la population étudiante, soit EducationPlanner.bc.ca et BCTransferGuide.ca. De plus, nous continuerons à élaborer des stratégies et à trouver de nouvelles avenues pour mieux communiquer à la population étudiante l'information sur les transferts en Colombie-Britannique.
- Nous apporterons d'autres améliorations importantes à EducationPlanner.bc.ca et à BCTransferGuide.ca pour en personnaliser l'accès et permettre la sauvegarde des plans éducatifs.
- Nous continuerons à faire preuve de leadership pour promouvoir les initiatives visant la transférabilité au Canada. À cette fin, a) nous aiderons les autres provinces et territoires à établir leurs propres mécanismes pour respecter la *Déclaration ministérielle sur la transférabilité des crédits au Canada*, adoptée en 2002, b) nous appuierons les initiatives qui contribuent à accroître la mobilité étudiante à l'échelle du Canada et c) nous partagerons avec les autres instances de l'information et une expérience précieuses au chapitre des transferts. Plus précisément, nous discuterons avec l'*Alberta Council on Admissions and Transfer* – ACAT (conseil albertain des admissions et du transfert) d'initiatives possibles en vue d'accroître la mobilité étudiante et la transférabilité

interprovinciales, conformément au protocole d'entente signé par les deux provinces en avril 2006.

*[REMARQUE – Une réunion organisée par l'ACAT à Edmonton en juin 2006, à laquelle plusieurs provinces et territoires ont participé, a abouti à la création du Pan-Canadian Consortium on Admissions and Transfer – PCCAT (consortium pancanadien des admissions et du transfert), une nouvelle organisation pancanadienne chargée d'élaborer des politiques et des pratiques pour promouvoir les admissions et les transferts entre instances. Les membres de ce consortium, présidé par M. Frank Gelin, directeur général et coprésident du BCCAT, et M<sup>me</sup> Lucille Walter, présidente de l'ACAT, représenteront notamment les établissements postsecondaires ainsi que les parties intéressées provinciales, territoriales et fédérales. Entre-temps, le BCCAT et l'ACAT élaborent ensemble un protocole de transfert entre les deux systèmes provinciaux de transfert.]*

## **Manitoba**

### **Communication des principes ministériels**

Les principes ministériels ont été communiqués au Conseil de l'enseignement postsecondaire (CEP) du Manitoba, qui les a acceptés. Ce conseil indépendant est chargé d'encadrer toutes les facettes du système d'enseignement postsecondaire au nom du gouvernement manitobain.

Chacun des sept établissements postsecondaires publics a également reçu les principes ministériels. Cependant, les établissements, même s'ils sont d'accord avec ces principes, ne les ont pas nécessairement adoptés de façon officielle. En général, l'amélioration de la transférabilité des crédits progresse, mais elle est lente dans certains secteurs, notamment entre les secteurs collégial et universitaire.

### **Adoption des principes ministériels**

Un groupe de travail sur la transférabilité des crédits, auquel siègent des cadres supérieurs de chacun des établissements, a été créé en 2003; il s'est réuni régulièrement jusqu'en 2005. Des comités d'articulation pour les divers champs d'études ont été mis sur pied pour faciliter la transférabilité des crédits et la signature d'ententes d'articulation entre les secteurs collégial et universitaire. Ils poursuivent continuellement leur travail. Le groupe de travail et les comités d'articulation ont adopté de façon officielle les principes du CMEC quant à la transférabilité des crédits.

### **Cadre d'action triennal**

Outre le groupe de travail sur la transférabilité des crédits, trois comités d'articulation sont à l'œuvre dans les domaines des soins infirmiers, des assistantes et assistants en éducation et des études environnementales. Le comité d'articulation du domaine des soins infirmiers a terminé son travail; les deux autres comités continuent à se réunir et à réaliser des progrès. Le CEP demande à chaque établissement de lui présenter un rapport annuel sur la transférabilité des crédits et ses ententes d'articulation.

### **Champs d'action prioritaires**

La transférabilité des crédits a été accrue dans le domaine des soins infirmiers, et d'autres domaines sont à l'étude. L'établissement postsecondaire le plus récent du Manitoba, le Collège universitaire du Nord, est en train d'élaborer ses nouveaux programmes universitaires, qui reposent sur le principe de l'articulation et de la transférabilité des crédits entre les programmes collégiaux et universitaires.

L'information sur les transferts de crédits est fournie à la population étudiante, mais de façon ni uniforme ni coordonnée d'un établissement à l'autre. Il s'agit là d'un domaine qui, selon les établissements, nécessite des ressources supplémentaires. La création d'un guide de transfert en ligne pour l'ensemble du système est envisagée.

## **Recherche**

Le Manitoba aimerait s'associer à d'autres provinces pour mener la recherche sur les pratiques de transfert.

## **Groupe de travail**

Le Manitoba appuie le maintien du Groupe de travail sur la transférabilité des crédits et sanctionne le soutien et l'attention prêtés par le CMEC à la transférabilité des crédits dans le secteur postsecondaire. Le groupe de travail devrait poursuivre ses efforts, car il reste beaucoup à partager et à apprendre des provinces et territoires.

## **Nouveau-Brunswick**

### **Communication des principes ministériels**

Créée en janvier 2007, la Commission sur l'éducation postsecondaire informera d'ici les prochains mois le Nouveau-Brunswick et ses établissements postsecondaires. La province est consciente de la nécessité d'accroître l'accessibilité et l'abordabilité de l'éducation postsecondaire et d'encourager la coopération entre les fournisseurs de programmes et de services éducationnels. À cette fin, il lui faut entre autres choses favoriser la coopération entre les établissements postsecondaires, y compris en ce qui concerne la transférabilité des crédits, grâce notamment à des transferts en bloc et à des ententes d'articulation entre les établissements publics à charte de la province et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB).

### **Adoption des principes ministériels**

Le processus requis sera mis en place après la publication du rapport définitif de la commission.

### **Cadre d'action triennal**

Les établissements postsecondaires du Nouveau-Brunswick ont multiplié les ententes d'articulation entre les universités et le CCNB.

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail continuera à promouvoir la signature de telles ententes.

### **Champs d'action prioritaires**

Des programmes articulés, des transferts en bloc, des transferts individuels et des ententes hors province (avec trois établissements de la Nouvelle-Écosse) ont été établis avec les établissements participants.

Depuis 2002, le CCNB ne cesse de conclure de nouvelles ententes d'articulation avec les universités. Dans d'autres cas, des ententes de transfert en bloc ont été négociées. L'information exacte est communiquée à la population étudiante par l'entremise de l'annuaire et du site Web du collège et par d'autres documents sur les programmes. Le site Web <http://www.gnb.ca/0105/credits/f/index-f.asp> donne de l'information à jour sur les transferts en bloc et les programmes articulés menant à un grade.

De plus, le Consortium des collèges communautaires des provinces de l'Atlantique (CCCPA) a produit en 2006 un cédérom intitulé *Guide sur les ententes de transfert en bloc*. Le CCCPA est un organisme intergouvernemental mandaté pour favoriser la coopération ainsi que pour coordonner et partager les ressources nécessaires à l'amélioration de l'éducation collégiale dans les provinces de l'Atlantique. Il fait annuellement rapport au Conseil des premiers ministres de l'Atlantique, par l'intermédiaire du Conseil atlantique des ministres de l'Éducation et de la Formation. Il est reconnu par un protocole d'entente signé par les ministres provinciaux responsables des collèges communautaires et par les présidentes et présidents des collèges du

Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Une des pierres angulaires du consortium consiste à offrir le maximum de souplesse aux étudiantes et étudiants grâce au transfert des acquis et des crédits à l'échelle du système collégial du Canada atlantique. À cette fin, les collèges du Canada atlantique ont signé en 2000 un protocole d'entente sur le transfert des crédits. Le *Guide sur les ententes de transfert en bloc* se fonde sur le protocole. Une version 2007 a été distribuée en mars dans les collèges communautaires de l'Atlantique.

### **Recherche**

Le Nouveau-Brunswick appuie pleinement la stratégie de recherche proposée par le groupe de travail. Il continue d'appuyer pleinement le partage pancanadien des pratiques exemplaires en matière de transférabilité des crédits.

### **Groupe de travail**

Nous appuyons le maintien du Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits et nous continuerons à améliorer et à multiplier les ententes de transfert des crédits dans la province.

## **Terre-Neuve-et-Labrador**

### **Communication des principes ministériels**

Depuis plus de 20 ans, Terre-Neuve-et-Labrador possède un mécanisme de transfert des crédits entre l'Université Memorial (MUN) et le Collège de l'Atlantique Nord (CNA). Ce mécanisme est très progressiste et de nouvelles ententes sont régulièrement signées entre nos établissements postsecondaires publics et ceux d'autres régions du Canada et de l'étranger.

Les membres du *Council on Higher Education* – CHE (conseil de l'enseignement postsecondaire) de Terre-Neuve-et-Labrador, créé en 1992, représentent le MUN, le *Marine Institute* (institut d'études marines), le CNA, le gouvernement provincial et le système M-12. La loi sur le CHE a été adoptée le 2 février 2007.

### **Adoption des principes ministériels**

L'*Articulation, Transfer and Admissions Committee* – ATAC (comité de l'articulation, du transfert et des admissions) examinera de façon exhaustive les principes énoncés dans la *Déclaration ministérielle sur la transférabilité des crédits au Canada* du CMEC et les comparera aux principes et lignes directrices du CHE pour le transfert et les admissions.

### **Cadre d'action triennal**

La première réunion de cette année est prévue pour mars 2007 et permettra à l'ATAC d'élaborer un plan de travail d'un an.

### **Champs d'action prioritaires**

Par l'entremise du CHE, l'ATAC provincial a été prié de donner la priorité au transfert des crédits postsecondaires pour les programmes de formation des métiers spécialisés et les programmes de formation technique.

### **Recherche**

À sa réunion du 14 mars 2007, Terre-Neuve-et-Labrador examinera la stratégie de recherche élaborée par le groupe de travail sur la transférabilité.

### **Groupe de travail**

Une réunion de responsables du transfert des crédits au Canada organisée par l'ACAT en juin 2006 a abouti à la création d'un nouvel organisme pancanadien, le *Pan-Canadian Consortium on Admissions and Transfer* – PCCAT (consortium pancanadien des admissions et du transfert), mandaté pour élaborer des politiques et des pratiques aptes à favoriser les admissions et les transferts entre instances. Les membres du PCCAT représenteront notamment les établissements postsecondaires ainsi que les parties intéressées provinciales, territoriales et fédérales.

## **Nouvelle-Écosse**

### **Communication des principes ministériels**

Oui.

### **Adoption des principes ministériels**

Non.

### **Cadre d'action triennal**

En décembre 2004, la Nouvelle-Écosse a signé avec les 11 universités de la province un protocole d'entente sur le financement et les droits de scolarité. Ce protocole d'entente garantit des fonds d'exploitation et limite les hausses des droits de scolarité. Aux termes de ce document, la province et les universités conviennent de continuer à travailler sur diverses initiatives, y compris au chapitre de la transférabilité des crédits. Un objectif sera de clarifier et de simplifier, notamment pour la population étudiante, les politiques, les ententes et les mécanismes entourant le transfert des crédits. La province travaillera avec les collèges et les universités pour élaborer une stratégie et un processus visant à améliorer et à multiplier les mécanismes et les ententes de transfert de crédits entre le système universitaire et le système des collèges communautaires, entre les établissements de la province ainsi qu'entre ces établissements et ceux des autres provinces et territoires.

### **Champs d'action prioritaires**

Deux questions seront prioritaires lors des discussions futures.

- Clarté des ententes de transfert de crédits existantes
- Élaboration d'une stratégie et d'un processus visant à améliorer et à multiplier les ententes de transfert

Des ententes de transfert de crédits et des programmes articulés existent déjà à l'intérieur du système et au sein des provinces de la région des Maritimes ou de l'Atlantique. D'autres initiatives sont actuellement explorées.

### **Groupe de travail**

La Nouvelle-Écosse appuie le maintien du Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits.

## Nunavut

### **Communication des principes ministériels**

Le Nunavut met en œuvre sa Stratégie de formation des adultes, présentée à la législature en novembre 2006. Dans le cadre de ces efforts, il veille à ce que ses stratégies soient conformes aux principes du CMEC. Pour l'instant, le Nunavut n'a aucun organisme chargé du transfert des crédits.

### **Adoption des principes ministériels**

Pour sa Stratégie de formation des adultes, le Nunavut a adopté les valeurs sociétales inuites de base de l'*Inuit Qaujimajatuqangit* ainsi que les principes ministériels de base. Cependant, puisque aucun organisme n'est chargé du transfert des crédits, ces principes n'ont pas été entièrement approuvés à l'intérieur du Nunavut. De plus, des objectifs visant entre autres à promouvoir la coopération entre les organismes du secteur de l'éducation et de la formation au Nunavut, y compris l'élaboration de partenariats conformes aux objectifs de développement du territoire, et à favoriser la participation active des Inuites et Inuits au développement économique du Nunavut sont à la base de la Stratégie de formation des adultes et de l'élaboration d'une approche pour le transfert des crédits.

### **Cadre d'action triennal**

Le Nunavut a cerné plusieurs questions associées à sa Stratégie de formation des adultes, pour lesquelles il a proposé diverses solutions, telles l'élaboration d'un programme territorial de reconnaissance des acquis, comprenant un système de reconnaissance et de transfert des crédits, et l'introduction d'un diplôme d'études secondaires pour les élèves adultes, qui serait le critère d'admission aux programmes postsecondaires avancés et aux programmes pour adultes. Ce travail sera entrepris dans le cadre général de la Stratégie de formation des adultes.

### **Champs d'action prioritaires**

À l'instar des éléments du cadre d'action triennal, la *Loi sur les collèges publics* est à l'étude au Nunavut. Les résultats de cet examen, dirigé par le Collège de l'Arctique du Nunavut, pourraient avoir des répercussions sur la transférabilité des crédits dans le territoire.

### **Recherche**

Le Nunavut appuie le programme de recherche du groupe de travail, surtout que nous cherchons à nous doter d'un organisme ou d'un mécanisme de transfert des crédits.

### **Groupe de travail**

Le Nunavut reconnaît la nécessité du Groupe de travail sur la transférabilité des crédits. Nous recruterons au sein de notre personnel des gens capables de s'investir davantage dans ce processus à mesure que nous élaborerons nos mécanismes de transfert des crédits.

## Ontario

### Communication des principes ministériels

Après l'approbation par les ministres de la *Déclaration ministérielle sur la transférabilité des crédits au Canada* en octobre 2002, le sous-ministre de la Formation et des Collèges et Universités a distribué les principes aux cadres dirigeants et aux rectrices et recteurs de tous les collèges et universités financés par le gouvernement de l'Ontario.

### Adoption des principes ministériels

En octobre 2002, le sous-ministre a demandé que la déclaration soit diffusée au sein de chaque établissement postsecondaire.

### Cadre d'action triennal

De 2003 à 2005, le ministère a participé avec les secteurs collégial et universitaire à un processus de consultation et de développement stratégique pour établir un plan de promotion de la transférabilité des crédits. En mai 2004, les vice-rectrices et vice-recteurs à l'enseignement et à la recherche de chaque collège et université, ou des personnes les représentant, ont participé à Toronto à un atelier animé par un organisme externe. Cet atelier a permis de définir les conditions locales et systémiques nécessaires à une coopération accrue et de proposer diverses activités que l'Ontario pourrait entreprendre à court ou à plus long terme pour appuyer la mise en œuvre de ces facteurs de succès.

Le rapport de l'examen de l'enseignement postsecondaire en Ontario, publié en février 2005, recommande que les collèges et les universités soient tenus de reconnaître mutuellement les programmes connexes afin de créer des itinéraires d'études clairs et efficaces, sans que ne soient modifiés les mandats distincts de chaque système. Il recommande également au gouvernement d'envisager le recours à des mesures financières incitatives et dissuasives appropriées pour assurer une coopération toujours plus étroite susceptible de donner lieu, d'ici 2007, à une approche globale des mécanismes d'achèvement des études et de transfert de crédits mis en place à l'échelle provinciale ou régionale ainsi qu'entre établissements, de sorte que les choix des étudiantes et étudiants et les décisions des établissements concernant la reconnaissance des acquis et des admissions soient mieux informés.

En mai 2005, *Vers des résultats supérieurs : le Plan d'action du gouvernement McGuinty pour l'éducation postsecondaire* consacrait au cours des cinq prochaines années 6,2 milliards de dollars de plus aux collèges, aux universités et aux programmes de formation. L'amélioration des itinéraires offerts à la population étudiante et une coopération plus étroite entre les collèges et les universités constitueront des éléments importants de l'engagement pris par le gouvernement pour accroître la qualité et l'accessibilité de l'éducation postsecondaire.

En mars 2006, le ministère a accordé une subvention de 1 million de dollars au Conseil du consortium des collèges et des universités (CCCU) dans le cadre de son initiative d'amélioration

de la qualité intitulée *Vers des résultats supérieurs*. De plus, il a diffusé un appel de propositions à l'automne 2006. La réponse a été très positive, la presque totalité des 24 collèges et des 19 universités ayant présenté, dans le cadre de partenariats et de consortiums, 46 propositions et lettres d'intention pour demander en tout 7,4 millions de dollars. Une autre somme de 1 million de dollars sera accordée au CCCU en 2007 pour financer le large éventail de propositions novatrices reçues.

En août 2006, le CCCU a recruté un directeur général à temps plein, M. Robin Armstrong, l'ancien recteur de l'Université du Nouveau-Brunswick.

La loi créant le nouveau Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES) stipule qu'il doit effectuer des recherches sur « les moyens de renforcer la collaboration entre divers établissements d'enseignement postsecondaire en général et en particulier en ce qui concerne la reconnaissance mutuelle de cours et de programmes d'études ». Le COQES conseillera le ministre sur la façon d'améliorer la coopération en Ontario.

### **Champs d'action prioritaires**

Dans son développement stratégique, l'Ontario s'est donné les deux mêmes priorités que celles du plan d'action du CMEC, soit la transférabilité entre les collèges et les universités et la transparence pour la population étudiante. La proposition de financement du CCCU exige que les collèges et universités travaillent ensemble. Les plans sont en place pour mettre à jour, augmenter et améliorer *Le Guide de reconnaissance de crédits entre collèges et universités de l'Ontario* (GRCCUO), de façon à offrir à la population étudiante le plus d'information possible sur les avenues de coopération et de transfert.

### **Recherche**

Selon les recherches et les études statistiques menées sur les effectifs par Colleges Ontario, en partenariat avec le Conseil des universités de l'Ontario :

- 7 p. 100 de la population étudiante des collèges de l'Ontario possèdent un grade universitaire (moyenne constante de 2001 à 2006), ce qui équivaut à 6000 diplômées et diplômés universitaires qui fréquentent un collège à un moment ou un autre après avoir obtenu leur diplôme;
- plus de 9 p. 100 des diplômées et diplômés du collégial poursuivent des études universitaires dans les six mois suivant l'obtention de leur diplôme, ce qui équivaut à plus de 4000 diplômées et diplômés collégiaux qui fréquentent l'université (dans les six mois) chaque année;
- parmi les 10 champs d'études collégiales affichant le plus fort pourcentage de diplômées et diplômés qui s'inscrivent à l'université dans les six mois après l'obtention de leur diplôme, il y a l'éducation, les services sociaux, les affaires, la justice et les programmes généraux d'arts et de sciences. Les pourcentages varient entre 9 et 35 p. 100.

Les conclusions suivantes ont été tirées des données collectées jusqu'à maintenant sur les demandes de la population étudiante pour un plus grand nombre de possibilités de transfert entre le collège et l'université.

- En 2005-2006, 25 p. 100 des étudiantes et étudiants des collèges de l'Ontario s'étaient inscrits à un programme collégial dans le but premier de se préparer à des études collégiales ou universitaires ultérieures, soit une hausse par rapport aux 16 p. 100 enregistrés en 2000-2001.
- Environ les deux tiers des étudiantes et étudiants du collégial souhaitent à divers degrés obtenir un grade à un moment ou un autre; environ le tiers le souhaite vivement.
- Selon plusieurs, les probabilités de poursuivre des études universitaires dépendent de la proximité du lieu d'études.
- En 2005, plus de 9000 étudiantes et étudiants inscrits dans un collège ontarien d'arts appliqués et de technologie ont demandé à être admis à la première année d'un programme universitaire de premier cycle.

### **Groupe de travail**

Une réunion des responsables du transfert des crédits au Canada, organisée par l'*Alberta Council on Admissions and Transfer* – ACAT (conseil albertain des admissions et du transfert) en juin 2006, a abouti à la création du *Pan-Canadian Consortium on Admissions and Transfer* – PCCAT (consortium pancanadien des admissions et du transfert), une nouvelle organisation pancanadienne chargée d'élaborer des politiques et des pratiques pour promouvoir les admissions et les transferts entre instances. Les membres de ce consortium, présidé par M. Frank Gelin, directeur général et coprésident du *British Columbia Council on Admissions and Transfer* – BCCAT (conseil des admissions et du transfert de la Colombie-Britannique), et M<sup>me</sup> Lucille Walter, présidente de l'ACAT, représenteront notamment les établissements postsecondaires ainsi que les parties intéressées provinciales, territoriales et fédérales. L'Ontario est représenté par trois personnes au sein du PCCAT.

## Québec

### **Communication des principes ministériels**

Au Québec, les universités ont pleine autonomie pour reconnaître les acquis de leurs étudiantes et étudiants. Cet enjeu est également traité par le Comité de liaison de l'enseignement supérieur, qui réunit des représentantes et représentants des cégeps, des universités et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a transmis la déclaration aux membres de ce comité.

### **Adoption des principes ministériels**

L'article 22 du *Règlement sur le régime des études collégiales* régle la reconnaissance des acquis par les cégeps. La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial s'assure que les cégeps ont et appliquent leur politique de reconnaissance des acquis. Quant aux universités, celles-ci ont adhéré au Protocole canadien sur la transférabilité des crédits au Canada et disposent d'une entière autonomie en matière de reconnaissance des acquis.

### **Cadre d'action triennal**

En mai 2002, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dévoilait sa Politique d'éducation des adultes et de formation continue. Celle-ci contient plusieurs mesures afin de développer une culture de la reconnaissance des acquis à tous les niveaux scolaires. Le plan d'action incite les universités à se doter de règles publiques en matière de reconnaissance des acquis.

L'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française a d'ailleurs été mandatée afin de dresser un état de la situation concernant les pratiques de reconnaissance des acquis dans les universités québécoises.

Les 6 et 7 avril 2005, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport organisait le Colloque national sur la reconnaissance des acquis et des compétences afin de faciliter et de valoriser la reconnaissance des acquis et des compétences. Ce colloque visait à mobiliser les principales parties intéressées afin d'approfondir et de concrétiser la reconnaissance des acquis, de rendre compte des efforts en cours et de donner une nouvelle impulsion à ce chantier d'envergure.

### **Champs d'action prioritaires**

Les cégeps et les universités développent de plus en plus des passerelles entre les programmes techniques et les programmes de baccalauréat. Certaines universités reconnaissent trois crédits d'un programme technique alors que d'autres vont jusqu'à reconnaître 26 crédits pour des programmes de baccalauréat par l'entremise d'ententes DEC-Bac (Diplôme d'études collégiales et baccalauréat). En 2002, on rapportait que neuf universités avaient des ententes avec de 1 à 42 collèges prévoyant des transferts de crédits variant entre 3 et 33 crédits. Depuis, les protocoles d'entente entre les universités et les collèges ont continué à se multiplier. Par exemple, pour une seule université, on compte aujourd'hui 94 ententes DEC-Bac.

La stratégie d'internationalisation de l'enseignement supérieur du ministère a aussi donné une impulsion à la reconnaissance des acquis. Par exemple, les cotutelles de thèse de doctorat, un programme mis en œuvre en 1996 entre la France et le Québec, permettent aux doctorantes et doctorants d'effectuer trois sessions dans une université étrangère et d'obtenir un Ph.D. conjoint. Ainsi, les universités reconnaissent la scolarité de la doctorante ou du doctorant effectuée dans un établissement étranger. Ce type d'entente est en train d'être élargie à des universités d'autres pays, tels que l'Allemagne, la Belgique et la Suisse. Par ailleurs, le programme de bourses du ministère pour de courts séjours (10 000 000 \$) finance les étudiantes et étudiants pour qu'ils effectuent des formations créditées dans leur programme d'études dans des universités étrangères. Ainsi, les universités québécoises sont appelées à reconnaître les crédits accordés par d'autres établissements.

### **Groupe de travail**

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport s'interroge sur le fait de reconduire le mandat du Groupe de travail sur la transférabilité des crédits.

## Île-du-Prince-Édouard

Le ministère de l'Éducation de l'Île-du-Prince-Édouard travaille de concert avec l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard et le Collège Holland, qui ont conclu entre eux des ententes d'articulation. Parallèlement, ces deux établissements ont signé des ententes d'articulation avec d'autres établissements des quatre coins du Canada.

Le Collège Holland publie en ligne toutes ses ententes et met à jour cette information à mesure que de nouvelles ententes sont signées. De plus, il affiche sur sa page d'accueil un icône donnant accès à ces ententes d'articulation. Enfin, chaque programme visé par une entente d'articulation avec un autre établissement est directement relié à la page des ententes d'articulation.

L'Université de l'Île-du-Prince-Édouard a créé un tableau présentant ses ententes et publiera bientôt cette information sur son site Web.

### **Pan-Canadian Consortium on Admissions and Transfer (PCCAT)**

Une réunion des responsables du transfert des crédits au Canada, organisée par l'*Alberta Council on Admissions and Transfer* – ACAT (conseil albertain des admissions et du transfert) en juin 2006, a abouti à la création du *Pan-Canadian Consortium on Admissions and Transfer* – PCCAT (consortium pancanadien des admissions et du transfert), une nouvelle organisation pancanadienne chargée d'élaborer des politiques et des pratiques pour promouvoir les admissions et les transferts entre instances. Les membres de ce consortium, présidé par M. Frank Gelin, directeur général et coprésident du *British Columbia Council on Admissions and Transfer* – BCCAT (conseil des admissions et du transfert de la Colombie-Britannique), et M<sup>me</sup> Lucille Walter, présidente de l'ACAT, représenteront notamment les établissements postsecondaires ainsi que les parties intéressées provinciales, territoriales et fédérales.

L'Île-du-Prince-Édouard est membre de ce consortium et sera l'hôte de sa première réunion les 19 et 20 juin 2007.

## Saskatchewan

### Communication des principes ministériels

À la suite de la création du *Saskatchewan Council for Admissions and Transfer* – SaskCAT (conseil de la Saskatchewan pour les admissions et le transfert) à l'automne 2004, de la formulation de la mission, des principes directeurs et des objectifs de ce conseil et de leur approbation par le Conseil de gestion de Campus Saskatchewan en mai 2005, les efforts ont surtout porté sur l'achèvement et le lancement du site Web du SaskCAT ([www.saskcat.ca](http://www.saskcat.ca)) et du guide en ligne de transfert des crédits. Le lancement du guide en janvier 2006 a été annoncé dans le cadre d'un événement tenu à l'Université de la Saskatchewan, diffusé en direct sur le Web à l'échelle de la province. À la suite de ce lancement, des documents de promotion du guide et du travail du SaskCAT ont été distribués aux établissements et au public. Des réunions avec les membres clés des établissements pour appuyer le travail du conseil ont lieu régulièrement.

### Adoption des principes ministériels

Les principes directeurs qui régissent le travail du SaskCAT sont conformes aux principes du CMEC. Les principes directeurs du SaskCAT sont les suivants.

- Le SaskCAT fera la promotion d'une culture de transfert aux termes de laquelle la pratique consistera à trouver des raisons pour accorder plutôt que refuser le transfert des crédits et à favoriser l'accès aux établissements et aux programmes.
- Le SaskCAT reconnaît que même si les expériences d'apprentissage varient, les résultats d'apprentissage peuvent être équivalents sur le plan du contenu et des normes. Par conséquent, les étudiantes et étudiants ne devraient pas être tenus de répéter leur apprentissage.
- Le SaskCAT agira avec intégrité, transparence et uniformité pour susciter la confiance à l'égard du système de transfert de crédits.
- Le SaskCAT facilitera l'accès à de l'information exacte, claire et opportune sur la transférabilité et les processus de transfert des crédits.
- Les membres du SaskCAT ne représentent ni l'établissement ni l'organisation dont ils sont issus mais, plutôt, travaillent dans l'intérêt du système des admissions et du transfert.
- Le SaskCAT reconnaît que chaque établissement conserve le droit de déterminer les exigences de ses programmes ainsi que ses critères d'admission.

## **Cadre d'action triennal**

La base de données qui soutient le guide en ligne de transfert des crédits contient tous les cours des établissements participants ainsi que des milliers d'équivalences de cours et d'ententes sur les programmes. L'objectif premier consiste maintenant à créer un comité d'articulation pour faciliter l'élaboration de nouvelles ententes de transfert. Les deux premiers comités d'articulation se sont réunis à l'automne 2006. Un autre comité est prévu pour le printemps 2007. Ces efforts devraient se poursuivre dans un avenir prévisible.

Il importe également d'élaborer un plan de recherche et de continuer à faire connaître le SaskCAT et le guide de transfert des crédits.

## **Champs d'action prioritaires**

Outre l'articulation, la recherche et la sensibilisation du public, le SaskCAT concentre ses efforts sur les initiatives entre instances, y compris la participation au *Pan-Canadian Consortium on Admissions and Transfer* – PCCAT (consortium pancanadien des admissions et du transfert), une nouvelle organisation pancanadienne chargée d'élaborer des politiques et des pratiques pour promouvoir les admissions et les transferts entre instances. Les membres de ce consortium, présidé par M. Frank Gelin, directeur général et coprésident du *British Columbia Council on Admissions and Transfer* – BCCAT (conseil des admissions et du transfert de la Colombie-Britannique), et M<sup>me</sup> Lucille Walter, présidente de l'*Alberta Council on Admissions and Transfer* – ACAT (conseil albertain des admissions et du transfert), représenteront notamment les établissements postsecondaires ainsi que les parties intéressées provinciales, territoriales et fédérales. Une autre priorité est l'élaboration d'une proposition pour inclure les cours et les équivalences des établissements de l'extérieur de la province.

## **Recherche**

Comme il est signalé précédemment, le SaskCAT élabore actuellement un plan de recherche.

## **Groupe de travail**

La Saskatchewan appuie le maintien du Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits.

**Remarque** – Le président du SaskCAT s'est récemment joint à ce groupe de travail.

## **Yukon**

### **Communication des principes ministériels**

Oui, les principes ministériels ont été communiqués à l'établissement postsecondaire.

### **Adoption des principes ministériels**

Oui, l'établissement postsecondaire a adopté ces principes ministériels.

### **Cadre d'action triennal**

Le Collège du Yukon continuera à articuler ses programmes de la façon la plus large possible. Il siège au *British Columbia Council on Admissions and Transfer* – BCCAT (conseil des admissions et du transfert de la Colombie-Britannique) et assiste aux réunions pancanadiennes d'articulation par l'entremise de l'Association des collèges communautaires du Canada.

### **Champs d'action prioritaires**

Le Collège du Yukon est le seul établissement postsecondaire du territoire. Sa priorité constante est de veiller à ce que ses étudiantes et étudiants puissent être admis sans difficulté dans les établissements postsecondaires à l'extérieur du Yukon. Les ententes d'articulation constituent un processus constant pour le collège.

### **Recherche**

Le Collège du Yukon participe au projet pancanadien de recherche sur l'évaluation et la reconnaissance des acquis financé par Ressources humaines et Développement social Canada et coordonné par l'Université Athabasca. Le rapport définitif sera bientôt publié.

### **Groupe de travail**

Le Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits devrait être maintenu.

## Déclaration ministérielle sur la transférabilité des crédits au Canada

### Préambule

Les ententes de transfert de crédits entre établissements d'enseignement postsecondaire ont pour principal objet de faciliter l'accès à l'éducation postsecondaire en favorisant la mobilité étudiante entre les établissements et les ordres d'enseignement.

Les étudiantes et étudiants qui veulent poursuivre leurs études à d'autres établissements postsecondaires afin de réaliser leur plan d'études doivent avoir une certaine assurance que les crédits qu'ils ont obtenus antérieurement pourront y être transférés.

De plus, une reconnaissance adéquate des acquis scolaires permet à la population étudiante, aux établissements et aux gouvernements d'économiser temps et argent. Pour avoir un système d'enseignement postsecondaire qui fait de l'apprentissage à vie une réalité, il faut que les apprenantes et apprenants puissent facilement se faire admettre dans le système, s'y déplacer et en sortir à tout âge ou à tout moment de leur carrière.

Les ententes de transfert de crédits varieront d'une province ou d'un territoire à l'autre. Elles feront appel éventuellement à diverses méthodes de reconnaissance des acquis scolaires, notamment l'établissement d'équivalences de cours, l'attribution de crédits pour des cours non crédités, le transfert en bloc des crédits d'une formation particulière, ou encore l'élaboration de procédures d'évaluation des acquis.

Les crédits sont transférables entre les universités et les collèges publics et entre les établissements postsecondaires publics et privés. La présente déclaration pourra s'appliquer au cas où une province ou un territoire entreprend de faciliter le transfert entre établissements publics et privés.

### PRINCIPES

1. Les ministres reconnaissent que toute entente de transfert de crédits doit respecter l'intégrité pédagogique des programmes et le droit des établissements postsecondaires à définir eux-mêmes l'organisation et la prestation des programmes, à déterminer les préalables et à établir les critères d'admission et de sanction des études. Les ministres reconnaissent en outre que l'intégrité et l'autonomie de gestion des établissements et des programmes doivent être protégées et préservées.
2. Les établissements d'enseignement postsecondaire de chaque province et territoire doivent s'engager à collaborer, selon le cas, avec d'autres établissements postsecondaires, des agences de transfert et des gouvernements afin d'améliorer et d'entretenir les mécanismes de transfert de crédits. Dans toute négociation quant aux équivalences de crédits, les établissements doivent reconnaître que l'essentiel des acquis scolaires peut s'équivaloir sur le plan du contenu ou de la rigueur même si les méthodes d'apprentissage diffèrent.

3. Les étudiantes et étudiants qui demandent un transfert de crédits doivent être avisés que, en plus du rendement scolaire, les exigences de programmes et autres facteurs peuvent aussi être considérés comme critères d'admission. Autrement dit, si la possession des préalables rend le demandeur ou la demandeuse admissible, elle ne garantit pas pour autant son admission à un programme en particulier.
4. Pour que les ententes de transfert facilitent au mieux la mobilité étudiante, il faut que les étudiantes et étudiants, avant de poursuivre leurs études dans un nouvel établissement, soient conscients des possibilités et des limites actuelles des mécanismes de transfert. Les établissements doivent systématiquement leur fournir des renseignements fiables et à jour sur les politiques et procédures à suivre pour obtenir un transfert de crédits.
5. La population étudiante et les établissements doivent avoir l'assurance que les décisions rendues suite à une demande de transfert sont l'aboutissement d'une procédure cohérente. Les établissements postsecondaires doivent élaborer et entretenir des politiques et procédures clairement définies en cette matière. L'étudiante ou l'étudiant qui se voit refuser un transfert doit pouvoir en connaître les motifs, et les établissements doivent disposer de procédures d'appel clairement établies.
6. Le processus de transfert ne doit avoir aucun effet favorable ou défavorable envers les étudiantes et étudiants qui demandent un transfert de crédits ou qui sont admis directement.